Covoiturons d'urgence !

Jean Michel Schneider propose de quitter l'entreprise pour s'élever au niveau du territoire et donner la parole à Jean Paul Peulet, membre du conseil de développement de la Communauté d'agglomération du Grand Bassin de Bourg-en Bresse (CA3B) et ancien président de l'association des auditeurs de l'INTEFP qui présente l'initiative destinée à promouvoir de covoiturage.

L'urgence climatique

C'est, au départ, la prise de conscience de l'urgence climatique qui a mobilisé les initiateurs du projet. Elle est aujourd'hui encore plus intense ainsi que le montrent les évènements les plus récents :

- Dôme de chaleur l'année dernière sur la Colombie britannique,
- Les cartes du GIEC qui annoncent des pics de température dépassant prochainement les 50,3°C.

Le conseil de développement du Bassin de Bourg en Bresse, un territoire semi-urbain et rural, décide de s'emparer du sujet dans le cadre d'une autosaisine et s'interroge sur ce qu'il pouvait entreprendre à partir des constats suivants :

- 45% de l'énergie est consommée pour le bâti pour 25% des émissions de gaz à effet de serre (GES),

- 43% de l'énergie est consommée pour le transport pour 40% des émissions de gaz à effet de serre (GSS),

- 2% de l'énergie est consommée pour l'agriculture pour 27% des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ce sont trois rapports : Habitat, Mobilités, Agriculture-alimentation qui ont inspiré les projets du territoire.

L'idée d'aller plus loin pour engager une action au niveau local avec les entreprises, en particulier sur la question des déplacements domicile – travail, en observant les neuf pénétrantes conduisant à Bourg régulièrement embouteillées s'est imposée.

Le covoiturage

L'organisation du covoiturage dans la mobilité domicile – travail a été proposée à dix établissements importants du bassin et à leurs représentants du personnel, soit qu'il s'agisse d'entreprises du secteur privé développant des activités de service ou de production (Biscuits Bouvard, Renault Trucks) soit des établissements de l'Etat ou des collectivités locales (Préfecture , Ville de Bourg) ou des établissements assurant un service public (Caisse d'allocations familiales, Centre hospitalier), un panel assez varié.

Rencontres inter-entreprises en binômes

Tous les établissements sollicités ont accepté d'entrer dans la démarche. Les travaux qui ont réuni des référents désignés par les directions (DRH) et les syndicats ont donné lieu à des débats intéressants, non conflictuels au cours de quatre séquences de travail interentreprises faisant appel à des témoignages et à de l'expertise extérieurs.

Plusieurs avancées ont été obtenues :

- Création de places de parking réservées aux covoitureurs,
- L'élaboration d'une cartographie des trajets domicile – travail,
- Des *speed dating* pour constituer les équipages
- Proposition du covoiturage dès le recrutement du salarié,
- Perspectives de négociation d'accords sur le télétravail ; groupe de travail appuyé par l'ARACT.

L'intervention a été suivie d'un large débat qui a permis d'aborder :

- Le changement des habitudes dans l'entreprise,
- Le renouveau de la négociation collective sur les thématiques introduites par la loi LOM dont les partenaires ne se sont peu emparés,
- La problématique de l'articulation entre organisation des transports publics et horaires de l'entreprise,
- La question du dernier kilomètre dans l'organisation des transports,
- Le développement du dialogue social interentreprises ou territorial sur la question des temps sociaux à partir d'expériences locales en Seine Saint Denis et à Rennes avec le bureau des temps.

Guillaume SCHNAPPER (20e session)